



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 07/05/2020

ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DU NORD À COMPTER DU 11 MAI

Depuis le 17 mars, date du début du confinement dans notre pays, les services de l'État dans le département du Nord sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public aux usagers. Le 11 mai, qui marque une nouvelle étape dans la crise sanitaire, les services de l'État dans le Nord continueront leurs activités selon les modalités suivantes.

À compter du 11 mai 2020, et de manière générale, l'accueil du public s'effectuera exclusivement sur rendez-vous pour toutes les catégories de public.

Des modalités particulières sont mises en œuvre pour les procédures administratives suivantes :

- **Titres de séjour**

Dans le domaine du droit des étrangers, l'ensemble des titres de séjour, **qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai 2020, ont été de nouveau prolongés pour 3 mois supplémentaires par l'ordonnance du 22 avril 2020, soit une prolongation totale de 6 mois.** Il s'agit des récépissés, des autorisations provisoires de séjour, des attestations de demandes d'asile et des visas de long séjour.

Un service particulier de traitement à distance est également opérationnel pour traiter les demandes des étrangers dont les visas de tourisme (visas "C") sont expirés sans qu'ils aient pu rejoindre leur pays d'origine du fait de l'interruption des liaisons aériennes : pref-prolongation-visa@nord.gouv.fr

Les services des étrangers de la préfecture du Nord reprendront l'accueil du public sur rendez-vous **le 15 juin 2020. Seul l'accueil des demandeurs d'asile dûment convoqués et porteurs de leur convocation reprendra dès le 11 mai.**

La délivrance des titres, récépissés et attestations déjà fabriqués est mise en œuvre et se poursuivra par voie postale. Les rendez-vous pris antérieurement, et annulés au regard de l'épidémie, seront reprogrammés progressivement et par ordre de priorité à partir du 15 juin.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- **Permis de conduire et certificats d'immatriculation**

Pour rappel, les demandes de certificats d'immatriculation et de permis de conduire sont obligatoirement effectuées par voie dématérialisée sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr

Pour toute demande d'information sur l'état d'avancement de sa demande, il convient de s'adresser à l'ANTS en composant le numéro **34 00** ou en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site de l'agence.

À compter du 11 mai, dans le cadre des mesures de déconfinement, **l'information des usagers en préfecture du Nord sera fera exclusivement par voie téléphonique ou par échange de courrier électronique.**

L'accueil téléphonique va être renforcé au profit des usagers sous le coup d'une suspension de permis de conduire.

La programmation des commissions médicales sera organisée à compter du début du mois de juin. Les usagers pourront ainsi à nouveau prendre rendez-vous en ligne. Des créneaux seront réservés prioritairement aux usagers dont le rendez-vous a été annulé par l'administration avant le 16 mars.

Par ailleurs, les permanences téléphoniques destinées aux professionnels VTC et taxis sont réactivées.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'accueil téléphonique et les coordonnées des boîtes fonctionnelles favorisant les échanges sont accessibles sur le site Internet des services de l'État dans le Nord (rubrique « démarches administratives) : www.nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)